

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5008

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire à la Commune concernant trois terrains communautaires cadastrés AL 238, 239 et 240**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de trois terrains situés à Oullins, cadastrés sous les numéros 238, 239 et 240 de la section AL et d'une superficie couvrant respectivement 1 100, 416 et 1 509 mètres carrés.

Ces terrains ont été acquis pour permettre à la ville d'Oullins de réaliser sa médiathèque et servent à ce jour de parking temporaire.

Avant que ne soient définies les modalités de cession de ces biens et dans l'attente du déclassement, il conviendrait, d'ores et déjà, que la commune d'Oullins puisse déposer une demande de permis de construire sur lesdits terrains ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le maire d'Oullins à déposer une demande de permis de construire sur les terrains communautaires situés à Oullins et cadastrés sous les numéros 238, 239 et 240 de la section AL.

Cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux, ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,